



Blocage succession mère pour succession père

Par **alcyn945**, le **26/09/2012** à **12:05**

Bonjour,

Inscrit : 24/09/2012

Messages : 5 bonjour,

notre notaire bloque l'argent de ma mère décédée en 2008 pour la succession de mon père qui est lui aussi décédé en 2006

En as-tu-il le droit?

Il argumente en disant que l'argent de ma mère (somme à diviser en 5) doit servir à compenser ceux qui seraient qui ne seraient pas au même niveau que les autres lors de la succession de mon père (terrains+ maison)

merci pour vos réponses